

ASSOCIATION

« PAISIR DE LIRE ET DE S'INFORMER »

## REGLEMENT DE PRET POUR LES ECOLES

### **Responsabilité du lecteur et précaution à prendre**

La bibliothèque est ouverte aux enfants des écoles tous les lundi à partir de 14 h.  
Chaque enfant pourra emprunter 1 livre ou revue à rendre le lundi suivant.

Pour satisfaire le plus grand nombre il est recommandé de respecter ce délai.

Tout document perdu ou détérioré sera remboursé par l'emprunteur à l'exception des livres de la bibliothèque départementale du Loiret qui fera l'objet d'une facturation par leurs soins.

Le lecteur doit prendre soin des livres qui lui sont prêtés il ne doit pas les réparer lui-même, mais signaler les pages déchirées ou les problèmes de reliure.

**L'ASSOCIATION**



**LA MAIRIE**



**LA DIRECTRICE D'ECOLE**

